

Montréal, le 8 septembre 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>es</sup> Joelle Cardinal et Jean-Olivier  
Tremblay  
Affaires juridiques - Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>e</sup> Pierre Grenier  
Dentons  
1, Place Ville-Marie  
Bureau 3900  
Montréal (Québec) H3B 4M7

**Objet            Demande d'adoption de normes de fiabilité  
                     Dossier de la Régie : R-4001-2017 Phase 3**

---

Chère consœur, chers confrères,

Par sa décision [D-2022-094](#) rendue le 27 juillet 2022 dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) ordonnait au Coordonnateur et à RTA

*« de déposer à la Régie un suivi relatif à la finalisation du système prévu à l'Entente au plus tard le 23 septembre 2022. »*

Or, en regard du déménagement de la Régie dans des nouveaux locaux d'ici la fin du mois de septembre, tous les systèmes informatiques (SDÉ, site internet, Outlook et autres) seront inaccessibles à compter de 8h le 23 septembre 2022 jusqu'au 25 septembre 23h.

Dans ce contexte, nous vous demandons de bien vouloir déposer le suivi exigé par cette décision **au plus tard le 22 septembre à 12h**.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, chère consœur, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd